

Winston: les avocats plaident l'acquittement



<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/02/25/97001-20150225FILWWW00398-winston-les-avocats-de-trois-accuses-plaident-l-acquittement.php>

Mis à jour le 25/02/2015 à 20:11

Les avocats de trois des huit accusés jugés par la cour d'assises de Paris pour les braquages de la joaillerie Harry Winston¹ en 2007 et 2008 ont plaidé aujourd'hui l'acquittement de leurs clients.

Neuf cents bijoux avaient alors été dérobés pour un préjudice évalué à 78,9 millions d'euros. Sur les huit accusés², cinq reconnaissent leur implication et trois se disent innocents.

Parmi ces derniers, Hassen Belferroum, 32 ans, et Faudile Yahiaoui, 28 ans, sont accusés d'avoir fait partie des braqueurs du vol de 2008. Le troisième, Areski Yahiaoui, 59 ans, est poursuivi pour le recel de certains bijoux. L'avocate générale a requis mardi six ans de prison à l'encontre des deux premiers, et 18 mois contre le troisième.

A l'audience, les avocats d'Hassen Belferroum, Mes Léon-lef Forster et Pierre de Combles de Nayves, ont contesté que la culpabilité de leur client puisse être établie à partir de la découverte de son ADN sur un sac oublié par les malfaiteurs dans la bijouterie.

"L'ADN n'est pas la reine des preuves. La question est de savoir comment celle-ci a été collectée", a avancé Me Forster en évoquant une possible "pollution" du scellé. "Si c'était si simple, les autres personnes dont l'ADN a été également retrouvé sur le sac auraient participé au braquage", a abondé Me Pierre de Combles de Nayves.

Le conseil a également souligné que le portable de son client "bornait" le jour des faits à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), donc loin de la bijouterie.

Pour Me Yves Leberquier, avocat de Faudile Yahiaoui, l'ADN mitochondrial de son client (de la lignée de sa mère) retrouvé sur un élément pileux dans un coffre, ne constitue pas non plus une preuve de culpabilité, car les policiers ont omis d'enquêter sur ses oncles qui ont le même ADN familial que lui. En conséquence, "le doute doit profiter à mon client", a-t-il lancé.

L'avocat d'Areski Yahaoui, Me Emmanuel Marsigny, a déploré que l'on puisse accuser son client de recel alors qu'aucune des pièces volées n'a été retrouvée chez lui ou à son entreprise.

"Ce n'est pas parce qu'il s'appelle Yahiaoui qu'il est nécessairement coupable", a lancé l'avocat, accusant les policiers d'avoir cherché à étayer la thèse d'un clan familial de délinquants, avec la mise en cause de son fils Faudile et de son frère, Douadi, considéré par l'accusation comme le cerveau des casses.

Les plaidoiries se poursuivent jeudi et le verdict est attendu vendredi.

Liens: